

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 5 juin 2023 à 19 h 30  
à la salle du Conseil située au  
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2023-DER-157  
visant à autoriser une marge latérale de 0,11 m  
sur le lot 4 159 727, situé sur la Route 104**

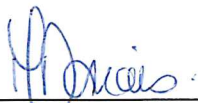
Zone : Mixte (M-1)

La dérogation mineure demandée vise à autoriser une marge latérale de 0,11 m sur le lot 4 159 727, situé sur la Route 104

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une marge latérale minimale de 2 m. Dans le présent cas, une diminution de la marge latérale de 1,89 m est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.



Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière